

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION
D'UNE FRACTION DU CHEMIN RURAL DIT DE PANTAN AU LIEUDIT
« LES SAUSSERONS » SUR LA COMMUNE DE TANNERON**

du 12 décembre 2017 au 27 décembre 2017

Cette enquête publique permettra de faire approuver l'aliénation d'une fraction du chemin rural dit de Pantan sur la commune de Tanneron.

Par arrêté municipal en date du 17 novembre 2017, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de l'aliénation du chemin rural dit de Pantan sur la commune de TANNERON.

Monsieur LEESTMANS, Général à la retraite (Commissaire enquêteur) recevra le mardi 12 décembre 2017 de 9h00 à 12h00, le mercredi 20 décembre 2017 de 14h00 à 17h00 et le mercredi 27 décembre 2017 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Tanneron.

Le dossier d'enquête publique déposé est consultable à la Mairie de Tanneron, du 12 décembre 2017 jusqu'au 27 décembre 2017 inclus aux heures d'ouvertures de la Mairie de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, est composé :

- Du dossier de présentation de demande d'aliénation d'une fraction de chemin rural dit de Pantan.**
- Du registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur.**

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable du 12 décembre 2017 au 27 décembre 2017 sur le site internet de la ville. (<https://www.communedetanneron.fr>)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique disponible sur les lieux précités, ou les adresser par écrit à Monsieur LEESTMANS, Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de TANNERON – Place de la mairie - 83440 TANNERON ou par mail : urbanisme@communedetanneron.fr

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être sollicitées auprès du service urbanisme de la commune du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou par téléphone au numéro suivant : 04.93.60.68.13 aux mêmes horaires.